

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21061127

ile,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 MAI 2021

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0414 346 782**

Nom

(en entier) : **N.V. PAUL HARTMANN S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **AVENUE PAUL HARTMANN 1, 1480 TUBIZE**

Objet de l'acte : DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Extraits des résolutions écrites des actionnaires en date du 31 mars 2021

Les actionnaires confirment la démission de Monsieur Michel KUEHN, Chemin des Romains 17, 67400 Illkirch-Graffenstaden, France, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2021 et confirment que celui-ci ne sera pas remplacé.

Comme le prévoit les statuts, le conseil d'administration sera limité à deux membres.

Les actionnaires décident de conférer une procuration spéciale à Monsieur Jean-Marc MAHIEU aux Me Louis-François DU CASTILLON et Shahine REZAEI KALANTARI ou tout autre avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29, ainsi qu'à Corpoconsult Srl, dont le siège social est établi à 1060 Bruxelles, rue Fernand Bernier 15, représentée par Monsieur David RICHELLE, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Signé

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).